



DOCTEUR Marie-Pierre PEDEBOSCQ

Chirurgien Dentiste
Orthodontie - Chirurgie Orale
Ancien Interne des Hôpitaux de Bordeaux
40 4 007643
Consultations sur rendez-vous

15 boulevard de Lattre de Tassigny
40 000 MONT DE MARSAN
05 58 46 55 21

LE TRAITEMENT ORTHODONTIQUE

Consentement Eclairé

SON BUT :

Corriger les dysmorphoses Dento-Maxillo-Faciales :

- Défauts de croissance des maxillaires.
- Malpositions dentaires.

LE DIAGNOSTIC :

Avant de commencer un traitement, il est nécessaire d'effectuer une étude approfondie. Ceci permet d'établir le diagnostic et un plan de traitement.

Dans certains cas, la collaboration de praticiens d'autres disciplines sera nécessaire, comme les ORL, les orthophonistes, les chirurgiens, les stomatologistes, les kinésithérapeutes, les ostéopathes... car nous n'aurons jamais un résultat stable si nous n'éliminons pas totalement les troubles « fonctionnels ».

LA DUREE DU TRAITEMENT :

Elle est variable selon l'importance de la malformation, de la **coopération** du patient et du stade d'évolution des dents entre 24 et 36 mois de traitement actif.

LES RENDEZ-VOUS :

La fréquence des rendez-vous varie de 4 à 8 semaines selon le cas, et leur durée peut-être de 5 à 40 minutes, c'est pourquoi nous vous demandons d'être ponctuels.

COOPERATION ET RESPONSABILITE DE L'ENFANT :

La réussite du traitement orthodontique dépend en grande partie de la **coopération de l'enfant**, celle-ci ne peut être obtenue qu'en établissant une relation privilégiée entre l'enfant et l'équipe soignante.

Toutes les explications concernant le déroulement du traitement seront données au fur et à mesure, et tous les 6 mois nous ferons le bilan en présence des parents et de l'enfant.

LES OBLIGATIONS :

1. Maintenir des **dents saines** : un contrôle dentaire semestriel sera effectué par le chirurgien-dentiste-traitant.
2. **Le brossage des dents doit être parfait.** Un brossage insuffisant fera apparaître des traces de décalcifications souvent irréversibles et des inflammations gingivales.
3. **Respect des rendez-vous** : Tout rendez-vous manqué ne fait que rallonger la durée du traitement d'au moins un mois.
4. Eviter la fracture des appareils :
5. Supprimer les aliments :
 - trop **sucrés** : bonbons durs ou mous... (caries), et dès la présence de bagues en bouche les aliments :
 - trop **collants** : caramels, nougats, barres céréales ...
 - trop **durs** : noisettes, carottes crues (non râpées)...
6. Ne pas se ronger les ongles.

LES COMPLICATIONS :

1. Les résorptions radiculaires : elles sont très rares et ne présentent de risques qu'au-delà d'un certain niveau de gravité.
2. Les troubles de l'articulation temporo-mandibulaires : ils sont souvent corrigés par le traitement, mais il existe des cas de rebelles qui persistent après le traitement.

LA CONTENTION ET LA STABILISATION :

C'est la période la plus **importante** du traitement : elle consiste à stabiliser les corrections effectuées par la phase active du traitement. Une fois la correction effectuée, le port d'appareils de contention est **indispensable**, toutes les nuits pendant 1 an, puis une nuit sur deux pendant 6 mois, puis une nuit sur trois, etc.... et toujours une heure le soir **jusqu'à la fin de la croissance selon le cas.**

Afin d'éviter toute récurrence, il est conseillé de s'assurer à nouveau du bon équilibre fonctionnel du patient : respiration, mastication, déglutition, pulsion linguale, phonations, para-fonctions (tics...). C'est la condition indispensable pour un traitement stable.

INTERRUPTION DU TRAITEMENT :

Elle peut se faire :

- 1 - Par le praticien si les engagements ne sont pas respectés : pas de coopération, mauvaise hygiène dentaire, fractures multiples des appareils, des rendez-vous non respectés etc....
- 2 – Par les parents ou tuteurs : une demande écrite devra être adressée au praticien .

Je soussigné(e) déclare avoir pris connaissance des modalités et conditions de traitement. Ainsi informé(e), je souhaite que soit effectué le traitement orthodontique.

Signature du patient et de ses parents ou tuteurs :